



Observatoire des violences envers les femmes
Martinique

Violences faites aux femmes durant la période de confinement

Rapport d'étape - 5 avril 2020

Des demandes d'informations sont en cours en direction des diverses structures recevant des femmes victimes de violence. Toutes les structures n'ont pas encore été touchées, et tous les retours n'ont pas encore été réalisés, néanmoins quelques constats peuvent être effectués en fonction des premières données recueillies.

1° Du « calme plat » à la recrudescence des situations de violence : l'effet-retard du confinement

Certains chiffres avancent, pour l'Hexagone, une augmentation de 30 % des signalements pour violences conjugales depuis le début de la période de confinement. En fonction des informations récoltées à ce jour, il semble que cette augmentation n'ait pas été observée, dans un premier temps en Martinique. Mais une montée de l'expression des situations difficiles est en cours.

En zone Gendarmerie (communes), 13 plaintes ont été enregistrées pour la période du 17 au 30 mars. Pour la même période, 14 plaintes étaient enregistrées en 2019. 7 femmes ont été reçues, sans dépôt de plainte (9 en 2019).

En zone Police (Fort-de-France/Lamentin), 8 femmes ont été reçues et 8 plaintes ont été enregistrées : 3 en première semaine, 3 en 2^e semaine et 2 dans la semaine courante. Deux de ces situations impliquent une prise en charge de l'auteur des violences.

Néanmoins, l'une des intervenantes sociales de gendarmerie indique avoir fait le constat de 3 tendances d'activité :

- Une 1^{ere} période (1^{ere} semaine) où c'était « le calme plat », pas d'appel et de situation à suivre ;
- Une 2^e période (2^e semaine) caractérisée, au niveau intrafamilial, par des situations de tensions et/ou violences entre pères et fils, mais sans signalement de situations de violences conjugales
- Une 3^e période (à compter de la fin de la 2^e semaine) marquée par la réapparition des déclarations de violences conjugales dans les proportions « habituelles ». Elle signale par ailleurs avoir eu à exercer beaucoup plus d'écoute active (à défaut d'entretiens en face-à-face), voire à utiliser, toujours au téléphone, de la médiation afin d'éviter l'exacerbation de tensions.

Cet « effet-retard » dans la déclaration des violences par des femmes victimes se retrouve dans l'activité de plusieurs des associations ou institutions recueillant leur parole. On peut penser qu'il est lié à un premier temps du confinement, durant lequel les préoccupations immédiates d'organisation par rapport à une situation inédite ont créé une onde de choc mettant à l'arrière-plan d'autres soucis.

Ces derniers n'ont cependant pas pour autant disparu, et se révèlent au fur et à mesure de la prolongation du confinement.



Observatoire des violences envers les femmes
Martinique

Ainsi l'association Culture Egalité, après les 15 premiers jours de confinement qui semblaient plutôt calmes, a reçu dans les jours récents 6 appels de femmes, dont 4 renvoient à des situations de tensions exacerbées par la cohabitation et à un besoin crucial de logement. 2 de ces appels correspondent à des violences conjugales (ayant surtout un caractère de harcèlement psychologique durant la période de confinement), et ces femmes ont été orientées vers des structures pouvant assurer un suivi et accompagner vers la plainte.

SOS KRIZ a noté une montée progressive de 8 à 30 appels par jour, toutes formes de détresse psychologique confondues. 95% de ces appels proviennent de femmes, alors qu'auparavant ce pourcentage était d'environ 70%. La part spécifique relative aux violences faites aux femmes reste à spécifier.

Si le 3919 a constaté une baisse de ses appels depuis le début du confinement, cela n'est pas le cas pour l'UFM. En effet, l'association signale avoir reçu et traité, aussi bien durant la première semaine que durant la seconde, une trentaine d'appels au standard, dont un tiers relèvent de situations de violences conjugales. Cette tendance correspond à la moyenne habituelle d'appels reçus chaque semaine par l'association. Toutefois l'association reçoit en outre sur place, habituellement, et en moyenne hebdomadaire, une trentaine de femmes. Les remontées des intervenantes de l'UFM, qui assurent actuellement ce suivi à distance (téléphone), sont en attente.

2° l'accentuation des tensions et de la détresse liées au logement ou aux besoins primaires

Deux types de situations à difficulté ont été accentués de manière très forte par le contexte de confinement :

- 1) Des cohabitations conflictuelles qui soulignent de manière aigüe la problématique du logement

Lorsqu'il existait déjà des facteurs de tensions entre personnes cohabitantes, celles-ci ont été exacerbées au fil du confinement. Ces situations ont été relevées aussi bien pour des tensions intrafamiliales intergénérationnelles que pour des relations de conjugalité conflictuelle (Culture Egalité ; Intervenante Sociale de Gendarmerie). Dans certains cas, les appels téléphoniques de femmes aux associations et institutions ont permis de « temporiser » en attendant la fin du confinement, les demandes relevant d'un besoin d'écoute afin de « tenir le coup ». Dans d'autres, des demandes d'hébergement d'urgence ont été effectuées. Le pôle Hébergement de l'ALEFPA a ainsi traité 5 demandes débouchant sur 4 admissions en hébergement d'urgence. Mais les situations les plus préoccupantes sont celles de femmes qui n'avaient pas eu le temps d'être en contact avec une structure d'accompagnement, et qui ont été acculées, du fait de l'accentuation des tensions, à un départ précipité de leur logement alors même qu'elles n'avaient pas de solution préétablie d'hébergement, et que les hôtels étaient fermés. Ces circonstances incitent à tirer un signal d'alarme afin que soient détectées par tout moyen ces situations. L'une des limites des dispositifs existants est aussi que cet accès à l'hébergement d'urgence est lié à des violences conjugales avérées, or l'absence de violences physiques, malgré le harcèlement psychologique dans le cadre conjugal, rend plus difficile le déclenchement d'une procédure.



Observatoire des violences envers les femmes
Martinique

Se retrouve également posée la question de l'accès des jeunes majeurs à un logement autonome, l'augmentation des tensions intergénérationnelles débouchant quelquefois sur des violences de fils à l'égard de leur mère, situations pour lesquelles les procédures strictement liées aux violences conjugales (mesures d'éviction du conjoint violent) ne fonctionnent pas.

2) La précarisation des femmes en situation de prostitution de rue

La Croix-Rouge, qui assure un suivi de victimes de violences sexuelles, n'a pas eu de remontées particulières en période de confinement. En revanche cette structure a réorienté de manière spéciale pour cette période une partie de son activité en direction d'un public féminin en situation de prostitution, qui jusqu'alors n'était pas demandeur. En relation avec les associations Culture-Egalité et Le Nid, elle assure du secours alimentaire et la fourniture de produits de première nécessité à raison de 35 colis par semaine, chiffre qui devrait passer à 50 dans le courant de la semaine à venir.

Conclusion et préconisations

Cette période très spéciale de gestion des risques épidémiques, qui impose confinement, cohabitation renforcée des individus dans le temps, modification du fonctionnement de la vie sociale, demande aussi une vigilance particulière quant à certains effets induits, notamment l'accentuation de tensions et l'accroissement des risques de violences conjugales et intrafamiliales.

Chacune des structures et institutions concernées constitue un acteur-clé dont la mission est indispensable. Mais une bonne coordination des différents acteurs et une circulation la plus juste possible des informations est absolument nécessaire, afin que le parcours des femmes victimes n'en soit pas lésé.

L'Observatoire des Violences envers les femmes a conçu deux outils pour renforcer l'efficacité de la veille quant au repérage et au traitement coordonné des situations pendant cette période de confinement. Ils seront mis à la disposition des associations et institutions publiques et privées engagées dans la lutte contre ces violences conjugales en Martinique.

Le Chargé de mission de l'Observatoire des violences envers les femmes de Martinique

Roger CANTACUZENE